

# CONTRAT DE SAILLIE

Monte 2023

## MAD DU BOSC

### LE VENDEUR

Paul et Fanny TUDURI  
ELEVAGE DU BOSC  
248 chemin des moulins  
32600 Pujaudran  
Tél : 06.59.37.80.52 ou 06.17.62.56.23  
[elevage-du-bosc@orange.fr](mailto:elevage-du-bosc@orange.fr)

### L'ACHETEUR

Tél :  
Nom Jument :

N° Sire : -----

### CONDITIONS :

- Un 1er chèque ou virement de 150 € TTC (136,36€ HT) correspondant à la première fraction de la saillie, encaissable à la réservation,
- Un 2ème chèque **non daté** de 300 € TTC (272,73€ HT), encaissable en 2024 au Poulain Vivant, ou virement à la naissance.
- Un éventuel 3ème chèque ou virement pour les frais de port 125€ TTC (104€ HT) si il y a lieu : les frais de port ne sont pas dûs si la jument est inséminée dans un des centres partenaires du vendeur (centres de qualité et/ou labellisés «REQS»). Se renseigner auprès du vendeur ou se référer à la liste jointe.

Ce contrat donne droit à 12 paillettes.

Les paillettes non utilisées restent la propriété de l'Elevage du Bosc.

Le suivi gynécologique est obligatoire et l'acheteur s'engage à le régler directement au vétérinaire.

La jument sera saillie en 2023 en Insémination Artificielle Congelée chez :

NOM :  
Adresse :  
Code Postal / Localité  
Tél :.  
Mail :

**La réservation est effective au retour du contrat signé, et du paiement de la 1ère fraction et celui des éventuels frais de port :**

**- soit par virements Code I.B.A.N FR76 4061 8803 0100 0401 2015 279**

**- soit par chèques à l'ordre de ELEVAGE DU BOSC**

**MERCI dans la mesure du possible, de scanner ce contrat rempli et de l'envoyer en fichier joint à [elevage-du-bosc@orange.fr](mailto:elevage-du-bosc@orange.fr)**

**L'attestation de saillie, faisant l'objet du présent contrat, ne sera délivrée qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.**

*Fait à* , le 2023

**LE VENDEUR**

*porté la mention « lu et approuvé »*

**L'ACHETEUR**



**Le présent contrat signé par le vendeur et l'acheteur tient lieu de FACTURE.**